



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2045

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

- ✓ Règlement numéro 2045 décrétant l'acquisition de matériel roulant et autorisant un emprunt d'un million six cent soixante mille dollars (1 660 000 \$) nécessaire à cette fin.

Le règlement numéro 2045 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 janvier 2025 et est entré en vigueur le même jour.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-TROISIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Catherine Séguin
Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 23 janvier 2025 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23^e jour de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

Catherine Séguin
Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca